

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 11 Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré par l'Éducation nationale

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération DASCO 6 qui prévoit la modification des secteurs de recrutement des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Considérant que cette délibération vise à « faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le nombre d'élèves résidant dans chaque périmètre et de les adapter aux évolutions démographiques » ;

Considérant que les capacités d'accueil des établissements scolaires dépendent des moyens alloués par le Ministère de l'éducation nationale et l'académie de Paris, qui décident des mesures de carte scolaire ;

Considérant que le Gouvernement mène une politique de déconcentration préjudiciable au service public de l'éducation couplée à une réduction des moyens humains alloués aux écoles et ce malgré le contexte de crise sanitaire ;

Considérant que, selon le projet de carte scolaire 2020-2021, seulement 10 postes seront créés à Paris dans le premier degré pour l'année 2020-2021, un nombre insuffisant pour couvrir les besoins, notamment en remplacements et ceux engendrés par les dédoublements de classe, la limitation des effectifs des classes de Grande section, CP et CE1 prévus à la rentrée 2021, et les besoins de reconstruction des RASED d'enseignant·e·s spécialisé·e·s au sein des écoles parisiennes ;

Considérant que l'académie de Paris a, à ce jour, fait appel à une soixantaine de personnels contractuels pour pallier le manque d'enseignant.e.s titulaires lors de cette année scolaire, le recours à ces personnels précaires dégradant les conditions d'apprentissage des élèves parisiens ;

Considérant que cette dynamique risque de se poursuivre avec la baisse annoncée du recrutement au concours de professeurs des écoles ;

Considérant que les écoles souffrent du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignant.e.s en cette période de crise sanitaire entraînant de nombreuses absences, avec à la clé des journées de classe perdues pour les élèves, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire liée au 1^{er} confinement ;

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissages ont considérablement été mises à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant que la Ville de Paris a proposé à l'Académie de Paris de mettre à disposition des locaux afin de procéder au dédoublement des classes pour limiter les risques de circulation du virus dans les établissements scolaires, mais qu'en l'absence de recrutement suffisants d'enseignant.e.s titulaires par le Ministère, cette proposition n'a pas pu voir le jour ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris interpelle l'Académie de Paris pour que soient créés des postes de professeurs titulaires dans le premier degré pour couvrir les besoins, et notamment pour disposer de brigades de remplacement en nombre suffisant ;